



RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'INFORMATIONS - N°282

Objet : votes électroniques du conseil exécutif

Le secrétariat général

Diffusion : conseil exécutif, haut conseil, chargés de mission, ligues régionales, membres d'honneur, opérationnels

Votes électroniques du 14 février 2022

1/ L'élue en charge de l'évènementiel fédéral soumet au vote du conseil exécutif la validation de la candidature du groupement de deux clubs de la Haute-Garonne (31), Blagnac (BBC) et Saint-Orens (SOBAD), pour l'organisation des Championnats de France Para-badminton 2023.

Résultat du vote : 17 votants

Pour : 15 / Contre : 1 / Abstention : 1

La proposition est adoptée à la majorité.

2/ L'élue en charge de l'évènementiel fédéral soumet au vote du conseil exécutif la validation de la candidature du club de Elancourt (78) pour l'organisation de la Finale du Top 12 2023.

Résultat du vote : 17 votants

Pour : 17

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3/ Le président soumet au vote du conseil exécutif la lettre de mission du groupe de travail sur les textes fédéraux.

Résultat du vote : 17 votants

Pour : 15 / Abstentions : 2

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4/ Le vice-président Badminton & Société soumet au vote du conseil exécutif la lettre de mission du groupe de travail sur la mixité et l'engagement.

Résultat du vote : 17 votants

Pour : 16 / Abstention : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5/ Autorisation des poussins à participer aux championnats de France jeunes uniquement s'ils sont champions régionaux benjamins

Résultat du vote : 17 votants

Pour : 11 / Contre : 1 / Abstentions : 5

La proposition est adoptée à la majorité.

6/ Suppression de l'interdiction de conseil aux jeunes joueurs uniquement sur les championnats de France jeunes

Résultat du vote : 17 votants

Pour : 9 / Contre : 3 / Abstentions : 5

La proposition est adoptée à la majorité.

Date : 14 février 2022